Commission départementale d'aménagement commercial

du 30/08/2012 à 14H30

Selon l'article R 752-20 du code de commerce, toute personne souhaitant être entendue par la commission peut en faire la demande. Cette demande, formulée par écrit et notifiée au secrétariat de la commission au moins cinq jours avant la réunion de celle-ci, doit comporter les éléments justifiant, d'une part, de l'intérêt de la personne concernée à être entendue et,

d'autre part, des motifs qui justifient son audition.

Au cours de cette commission seront examinés les dossiers ci-dessous.

14h30 - Dossier 104 D, déposé par SNC LIDL

Commune: TIGNIEU JAMEYZIEU

Projet : autorisation préalable à l'extension de 141 m² de surface de vente du magasin

discount "LIDL", pour porter sa surface totale à 897 m², sur la commune de TIGNIEU-

JAMEYZIEU

15h00 - Dossier 105 D, déposé par Mme Suzanne Jeannine JOSSERAND et M. Bernard

PACCALET

Commune: SALAISE SUR SANNE

Projet : autorisation préalable à l'extension d'un ensemble commercial "Green Center" par la

création d'un commerce alimentaire "Halle des terroirs" de 803 m² de surface de vente dont

777,20 m² de surface intérieure, pour porter la surface totale de l'ensemble commercial à 21

553 m², sur la commune de SALAISE SUR SANNE

15h30 - Dossier 107 D, déposé par SAS BOURGOIN DISTRIBUTION

Commune: BOURGOIN JALLIEU

Projet : autorisation préalable à l'extension de l'hypermarché E. Leclerc de 610 m² de surface

de vente et de l'espace culturel de 380 m² pour porter la surface totale de l'hypermarché à 9

274 m² et celle de l'espace culturel à 1 366 m², espace Barbusse sur la commune de

BOURGOIN-JALLIEU

16h00 - Dossier 106 D, déposé par SARL URBANE

Commune: COTE ST ANDRE (LA)

Projet : autorisation préalable à la création d'un magasin à prédominance alimentaire d'une

surface de vente de 2 000 m², sur la commune de LA COTE SAINT-ANDRE